



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré  
Rue de l'Hôpital 1, 1700 Fribourg

Service de l'enseignement secondaire du deuxième  
degré S2  
Amt für Unterricht der Sekundarstufe 2 S2

Rue de l'Hôpital 1, 1700 Fribourg

T +41 26 305 12 41  
www.fr.ch/S2

Madame et Monsieur  
Delphine Hospenthal  
Urs Schneider  
Co-présidents de l'AFPESS  
par courriel

Réf : FP  
Direct : T +41 26 305 12 41  
Courriel : s2@fr.ch

*Fribourg, le 27 juillet 2021*

## **Etat des lieux de la numérisation: votre courrier du 26 avril 2021**

Madame et Monsieur les Co-Présidents,

Dans votre lettre du 26 avril dernier, vous soulevez plusieurs questions en lien avec la numérisation des écoles du secondaire supérieur. J'ai l'occasion de vous apporter des réponses lors de notre rencontre du 20 mai dernier. Ce courrier permet d'en garder une trace écrite.

Vous exigez que l'indemnité couvre l'ensemble des coûts effectifs que supportent les enseignants et enseignantes. Mais cette indemnité est prévue pour compenser l'utilisation dans le cadre professionnel d'un matériel informatique qui a aussi un usage privé. Par essence, l'indemnité offre donc une compensation et n'est pas censée correspondre aux montants d'achat d'un matériel neuf. Personnellement, je suis d'ailleurs très heureux de cette décision du Conseil d'Etat, car, avant même que la pandémie ne provoque ce bond en avant dans la numérisation, de nombreux enseignants et enseignantes du S2 ont régulièrement utilisé leurs ordinateurs privés dans leur enseignement. Les montants prévus (250 francs pour un taux d'activité de 50% au minimum; 200 francs dès un taux d'activité de 25%) sont les mêmes que ceux décidés par le canton d'Argovie et sont en adéquation avec la pratique d'autres cantons. L'indemnité n'est pas assujettie à l'impôt et le certificat de salaire en tiendra compte.

Les montants versés en mars 2017 à ce titre s'élèvent à env. 150'000 francs. Quant aux budgets informatiques des écoles du S2, il est difficile de déterminer le montant exact car certaines prestations sont transverses et ne concernent donc pas uniquement le S2, même si ses écoles en bénéficient. De manière générale, les projets qui concernent le domaine de l'éducation représentent env. 3.5 millions par année, alors que les frais d'exploitation se montent à 1.5 millions par an (sans compter les salaires des techniciens campus). Ces montants n'ont pas été diminués par l'introduction de l'indemnité.

Il est important de rappeler que le principe de l'indemnité a été prévu jusqu'à l'année scolaire 2024/25. Une évaluation tenant compte de l'avis des enseignants et enseignantes ainsi que des aspects techniques et organisationnels permettra de déterminer si cette indemnité peut être prolongée ou si le modèle doit être adapté voire remplacé. La mise à disposition d'ordinateurs portables de l'Etat (modèle COPE) pourrait être solution intéressante.

Durant l'année scolaire à venir, il sera nécessaire, comme vous le relevez, de déterminer sur le court et moyen terme les ressources informatiques qui seront à disposition dans les écoles. Quel que soit le modèle retenu finalement, les enseignants et les enseignantes seront à l'avenir équipés de leur propre ordinateur (privé ou fourni par l'Etat). Nous nous trouvons donc dans une phase de transition et le but est que celle-ci se passe sans accroc.

Il est juste que des ordinateurs portables doivent rester à disposition des écoles pour les cas où les enseignants subissent une panne ou un vol de l'ordinateur privé. En revanche, ils ne seront pas mis à disposition des personnes ne souhaitant pas s'équiper. Nous n'avons en effet pas deux modèles à choix (équipement personnel ou COPE), mais un seul. La difficulté sera certainement bien atténuée par le fait qu'à court terme les ordinateurs actuellement en place dans les salles de classe ne disparaîtront pas.

Quant au support, le S2, en collaboration avec les autres services de l'enseignement, a fait des demandes de budgets supplémentaires conséquents dans le cadre de la procédure budgétaire 2022. La décision du Conseil d'Etat sera connue à l'automne.

Votre suggestion de la mise en place d'un centre de téléchargement de logiciel à destination du personnel est intéressante et sera discutée dans le cadre de la Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement. Je profite de rappeler qu'en plus des produits Microsoft faisant partie de l'offre M365 (Word, Excel, PowerPoint, notamment) les enseignants et enseignantes ont déjà accès aux produits Adobe (Acrobat, Photoshop, Lightroom, Premiere Pro...), téléchargeables aussi sur leurs machines privées.

La numérisation dans l'enseignement ne manquera pas de nous occuper encore et sera certainement thématifiée lors de nos prochaines rencontres.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous souhaite un très bel été et vous adresse, Madame et Monsieur les Co-Présidents, mes salutations distinguées.



François Piccand  
Chef de service